

**Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes**

**Comité syndical – 7 octobre 2024 18h00**

**Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois**

**Avesnes sur Helpe**

**Procès-verbal**

Le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Philippe BODIN, Président.

Le nombre de délégués en exercice lors de ce Comité est de 54

**1/ Appel des élus**

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 54

Nombre de présents : 36

Nombre de votants y compris les procurations (10) : 46

Nombre d'absents : 7

Nombre d'excusés : 1

2 membres sont arrivés en retard (après le vote concernant le maintien de VP à 10 suite au décès de M Erphelin).

**Appel des élus :**

Etaient présents : Christian BERNARD, Bernard CARPENTIER, Aurèle HENAUT, Emmanuelle DELABRE, Michel DELVALLEE, Claude DUPONT, David DYSON, Eric FEDDI, Bruno LEGROS, Yvon MILLE, Jean-Louis SIMON, Didier WILLOT, David ZELANI, Patrick LANDA, Mario NUZZOLO, Christian POINT, Bernard MOLITOR, Alain BASLY, André BERTEAUX, Philippe BODIN, Nicolas DOSEN, Philippe HANOT, François RICHEZ, Vincent JUSTICE, Colette WATREMEZ, Jean-Louis BAUDEZ, Claude BLOMME, André DUCARNE, Hélène DUMORTIER, Francis DUPIRE, Zahra GEZZOU, Martine LECLERCQ, Francine CAUCHETEUX, Nathalie MONIER, Patrick PIANA, Dominique QUINZIN.

Etaient absents : Arnaud DECAGNY, Michel DETRAIT, Eric LEBRUN, Fabrice PIETTE, Lucien SERPILLON, Alain DELTOUR, Luc BERTAUX.

Etaient excusés : Claude GARY.

Procurations : Serge BERNARD à David ZELANI, Alain BOUILLIEZ à Eric FEDDI, Dominique DACOSSE à Claude DUPONT, Michel LEFEBVRE à Philippe BODIN, Jean-Pierre MANFROY à Didier WILLOT, Pascal COBUT à Colette WATREMEZ, Thierry REGHEM à Christian POINT, Benoît GUIOST à Nathalie MONIER, Danielle DRUESNES à Claude BLOMME, Alain GERARD à Patrick PIANA.

Le quorum étant atteint la réunion peut commencer.

**Désignation du Secrétaire de Séance :**

Monsieur Blomme est désigné Secrétaire de Séance

## **L'Ordre du Jour était le suivant :**

- Appel des Elus,
- Minute de silence à la mémoire de M Erphelin,
- Approbation du Procès-Verbal du 24 juin 2024,
- Composition du bureau syndical,
- Compte Rendu de Délégation au Président, présentation du suivi des travaux,
- Fonds de Concours,
- Accord Article 8 ENEDIS,
- Prolongation du marché de travaux,
- Décision Modificative n° 1,
- Fête et cérémonies,
- Questions Diverses.

**1/ Appel des élus :** le quorum est atteint, le secrétaire de séance désigné est Monsieur Claude Blomme, le Comité peut commencer.

**2/ Le Président prend la parole pour demander une minute de silence** en mémoire de M Erphelin décédé le 13 août.

**3/ Approbation du Procès-Verbal du 24 juin :** celui-ci n'appelle pas de remarques particulières il est approuvé à l'unanimité.

**4/ Composition du Bureau Syndical :** Monsieur Pierchon indique que suite au décès de M. Erphelin, un poste de Vice-Président est actuellement vacant. Considérant que le bureau compte 11 Vice-Présidents, mais que ce nombre pourrait être diminué à 10 Vice-Présidents, sans que la bonne marche du syndicat ne soit altérée, il est proposé au Comité Syndical de supprimer un poste de Vice-Président.

L'ordre des nominations des Vice-Présidents s'en trouvera automatiquement modifié, chacun des Vice-Présidents d'un rang inférieur à celui du Vice-Président qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang dans l'ordre des nominations des Vice-Présidents.

3 membres dont un avec procuration s'opposent au fait de ne pas renouveler le poste de 11<sup>ème</sup> Vice-Président, et demandent à qui va revenir la délégation de signature qu'avait M Erphelin. Il est répondu que le bureau réuni le 3 octobre a proposé à M Dosen cette délégation et qu'il l'a accepté.

La décision de rester à 10 Vice-Présidents est soumise au vote de l'assemblée qui délibère à main levée. Le résultat du vote est le suivant :

**Nombre de votants : 34**

**Procurations : 10**

**Contre : 4 voix**

**Abstentions : 4 voix**

**Pour : 36**

<p><b>La suppression du poste de 11ème Vice-Président est adoptée ainsi que la délégation de signature à M Dosen</b></p>
--

**5/ Compte rendu de délégation au Président :** la parole est donnée à Monsieur François Xavier DEHON pour la présentation des travaux.

Sur le lot 1, Entreprise DUEZ-TROMONT, Monsieur Dehon présente les travaux faits sur les communes de : Bermeries, Le Favril, Wagnies le Grand et Vendigies au Bois.

Sur les communes de Mecquignies, Hon-Hergies, Obies et Maresches, les chantiers sont en cours. Les chantiers à venir sur les communes de Bousies et Fontaine au Bois, débutent en octobre.

Jenlain commencement en novembre voire début d'année 2025.

Le centre bourg de Ruesnes commencera en février 2025.

Sur les lots 2, 3 et 4, EIFFAGE, sont faits les travaux sur les communes de : Beugnies, Boulogne sur Helpe, Solre le Château, Rainsars, Saint Hilaire sur Helpe, Beurepaire sur Sambre, Prisches et Ramousies.

Ils sont en cours sur les communes de : Sars Poteries (2 chantiers), Dompierre sur Helpe (3 chantiers), Cartignies et Beaufort.

Les VAD (Visite d'Aide à la Décision) du programme 2023 ont été faites en juillet sur les communes de : Ferrière la Petite, Féron, Floyon, Ohain, Solre le Château, Saint Hilaire sur Helpe, Berlaimont, Cerfontaine, Sassegnies, Beaufort, Vieux Mesnil et Anor.

Les VAD du mois de juillet 2024 sur le lot 1 concernent les communes de : Hon Hergies (3 chantiers), Bettrechies et Gussignies (2 chantiers).

Les réceptions de chantiers sur le programme 2021 qui ont été faites en juillet sont sur les communes de : Boulogne sur Helpe (3 chantiers), Dompierre sur Helpe, Ecuelin, Beurepaire sur Sambre, Prisches (2 chantiers), et Ramousies.

Monsieur Pierchon informe l'assemblée que 2 communes vont avoir des chantiers mettant en pratique la PCT (Part Couverte par le Tarif), Féron et Prisches.

M Quinzin demande à quelle hauteur la PCT est instaurée. Il est répondu, 40% ENEDIS, 40% pétitionnaire et 20% SEAA des travaux HT plafonnés à 15 000€.

**6/ Fonds de Concours :** un rappel est fait par Monsieur Bodin sur le reliquat des Fonds de Concours.

Après le bureau du 3 octobre, les Vice-Présidents ont informé les communes de leur territoire sur la possibilité de demander le reliquat de Fond de Concours auquel elles ont droit pour des travaux de rénovation énergétique. Le Parc a été aussi sollicité pour diffusion de cette information. Il est à constater, que malgré ces rappels, les communes ne demandent toujours pas ce fond. Il a donc été proposé en bureau de faire un dernier courrier d'avis à toutes les communes ayant encore un reliquat de Fond de Concours avec précision du délai du 31 décembre pour le dépôt des dossiers.

La proposition est acceptée par l'ensemble de l'assemblée. Il est répondu à Monsieur Piana qui pose la question, que si la commune fourni un projet de délibération sous réserve de fournir la délibération actée par la suite, le dossier peut être instruit. Il est aussi répondu à Monsieur Molitor qui le demande, que les Fonds non réclamés resteront au SEAA. Monsieur Bodin précise que d'une manière ou d'une autre, ils profiteront aux communes sous forme de travaux qui pourraient être entrepris. Monsieur Blomme demande s'il est possible d'afficher sur le site du SEAA, le tableau des reliquats ainsi que les documents à fournir pour l'établissement des dossiers, il lui est répondu que oui.

7 communes à la date du Comité du 7 octobre ont fait une demande :

Hestrud, Preux au Bois, Saint Hilaire sur Helpe, Monceau Saint Waast, Englefontaine, Taisnières sur Hon et Saint Aubin.

<p style="text-align: center;"><b>Le Comité à l'unanimité décide d'accorder ces Fonds de Concours aux communes concernées</b></p>
---

**7/ Article 8 :** s'agissant d'une information il n'y aura pas de délibération à prendre.

M Pierchon rappelle que l'Article 8 est une disposition du Traité de Concession qui permet à ENEDIS de nous octroyer une subvention annuelle de 100 000 € pour des travaux d'effacement de réseaux électriques basse tension, à condition d'effacer au minimum 50% de fils nus.

La répartition des coûts sur les travaux d'effacement BT est la suivante :

ENEDIS : 40 % (plafonnés à 100 000 € par an)

SEAA : 40 %

Communes : 20 %

Pour les travaux d'effacement des autres réseaux (compte de tiers), ils restent à 100 % à la charge des communes.

Pour l'année 2024, le programme est finalisé autour de 3 communes : Sars Poteries, Trélon et Ferrière la Grande. Cependant, l'ensemble des travaux dépasse l'enveloppe des 100 000 € accordés par ENEDIS.

Un courrier à M. Ledez, Directeur Territorial Nord d'ENEDIS, a été envoyé début juillet pour demander une augmentation exceptionnelle de la participation afin de nous permettre de concrétiser les projets d'aménagement du territoire de ces 3 communes. L'argumentaire étant l'effacement de 56% de fils nus et une consommation les années précédentes en deça de l'enveloppe des 100 000 €. Une réponse positive nous a été apportée en date du 6 septembre 2024 et l'enveloppe accordée a été portée à 120 000 € pour l'année 2024.

**8/ Prolongation du Marché de Travaux :** M Pierchon rappelle qu'en date du 19 avril 2022, le SEAA a conclu un marché de travaux sous la forme d'un accord cadre à bons de commande. Ce marché a pour objet la réalisation de travaux d'électrification, y compris les postes de transformation, de renforcement, d'extension et d'effacement de réseaux.

C'est un marché alloti en 4 lots. Chaque lot correspond au territoire géographique des 4 EPCI de l'arrondissement.

EIFFAGE qui est titulaire des lots sur la 3CA, la CCSA et la CAMVS. Le groupement DUEZ TROMONT titulaire du lot sur la CCPM.

Un montant maximum annuel de 600 000 € HT par lot (commande travaux) a été fixé au marché.

La durée du marché est de 1 an, reconductible tacitement deux fois, soit jusqu'au 18 avril 2025. Ce marché permet notamment de faire exécuter les travaux inscrits à la programmation FACE. En effet, chaque année le syndicat sollicite auprès de l'Etat une enveloppe de plusieurs centaines de milliers d'euros afin de financer les travaux de sécurisation, renforcement, extension et enfouissement de réseaux. La décision attributive de subvention, notifiée cet été, a permis au SEAA de lancer les commandes travaux en toute sécurité (financière) en septembre. Afin de faire coïncider la date d'expiration du présent marché avec celle des commandes de travaux qui seront inscrits au programme FACE 2025, d'une part et en considérant le retard pris dans la réalisation de plusieurs chantiers, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer un avenant de prolongation de la durée d'exécution du marché actuel en fixant la date de fin de contrat au 30 septembre 2025. Cette modification est autorisée à l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, sous réserve que les conséquences financières de la modification soient inférieures à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux.

**Après délibération, le Comité, à l'unanimité autorise le Président à signer un avenant de prolongation de 6 mois au marché actuel.**

M Bodin indique que dans le même temps, la CAO (Commission d'Appel d'Offres) et les techniciens se réuniront afin de travailler sur le prochain marché de travaux sur lequel il faudra être extrêmement vigilants, notamment sur les critères de mieux et moins offrants, les délais d'exécution des travaux, etc... M Bodin attend retour d'expérience des communes ayant déjà fait des marchés de travaux pour ces différents points.

M Pierchon précise que nous nous ferons aider d'un bureau d'étude pour ce travail.

**9/ Décision Modificative n° 1 :** Elle a pour but l'achat d'un nouveau véhicule en remplacement de l'ancien.

Les crédits budgétaires n'ayant pas été suffisamment inscrits aux chapitres budgétaires pour la réalisation de cette opération, il est proposé la DM suivante :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21, Article 2182 Matériel de transport : + 20 000 €

Chapitre 23, Article 2315 Travaux : - 20 000 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 24, Article 24 Cession d'immobilisations : + 9 200 €

Chapitre 45, Article 45811001 Opération compte de tiers : - 9 200 €

**Le Comité, à l'unanimité autorise le Président à signer la Décision Modificative n° 1 telle que décrite ci-dessus.**

10/ Décision Modificative n° 2 -Transfert de crédits aux opérations pour comptes de tiers :

Dépenses d'investissement :

Chap. 45, Art. 4581106 Opération compte de tiers « Ohain rue des Horbes » : + 7 264 €

Chap. 45, Art. 4581103 Opération compte de tiers « Vendegies- au- Bois Grand rue » : + 55 214 €

Chap. 45, Art. 4581108 Opération compte de tiers « Sars Poteries rue Léo Lagrange » : + 12 940 €

Chap. 45, Art. 4581109 Opération compte de tiers « Ecuclin rue de Limont Fontaine » : + 4 485 €

Chap. 23, Art. 2315 Travaux : - 79 903 €

**Le Comité, à l'unanimité autorise le Président à signer la Décision Modificative n° 2 telle que décrite ci-dessus.**

### **11/Fêtes et Cérémonies :**

Il est nécessaire d'actualiser la délibération prise sous la présidence précédente.

Dépenses à imputer au compte « 6232 : fêtes et cérémonies » :

- Ensemble des biens, services, denrées et objets ayant trait aux fêtes et cérémonies tel que les décorations, diverses prestations et cocktails servis lors des réunions, gratification des agents.

- Fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment départs en retraite, naissances, mariages et décès ou lors des réceptions officielles et inaugurations,

- Frais protocolaires de l'Elu dans ses missions de représentation et d'échanges institutionnels

**Le Comité, à l'unanimité décide d'actualiser la délibération citée ci-dessus.**

M Bodin laisse maintenant la parole à M Piana pour une présentation « abrégée » du dossier des IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) dont il est en charge.

Ce sujet a déjà été abordé lors de précédentes réunions.

En France, 2 types de structures peuvent avoir cette compétence IRVE, les AOM, Autorité Organisatrice de la Mobilité et les AODE comme le SEAA.

Le Syndicat aurait toute légitimité à prendre cette compétence, (après différentes études de faisabilité) avec d'autres AOM ou collectivités, de par sa connaissance du réseau pour le déploiement de ces bornes sur le territoire du Coeur de l'Avesnois.

M Piana a élaboré un début de schéma directeur.

ENEDIS peut financer à hauteur de 75% les IRVE, le reste à charge pour les communes serait donc moindre, d'autant plus que le SEAA pourrait participer aussi, en délimitant bien ses actions.

Le Comité terminé, le Président invite l'Assemblée au verre de l'amitié.

Le Secrétaire de Séance,  
Claude BLOMME

Le Président,  
Philippe BODIN